

Ami de la Religion et de la Patrie.

Maintenant : débarquement, et à vendre
pr le soussigné.
HUILE DE IN. double bouillie,
BRIQUEAU FEU marqué "curt."
GENÈVRE de "Deekuyper"
CHARBON de Smith, double criblé.
C. E. LEVEY et Cie.
Québec, 2 juillet 1849.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

EN conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est pris le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à

L'Assistent-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal.

9 novembre, 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS DE NEW-YORK, les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES :

SALON de l'arrière	\$125.
de l'avant	\$100.
CABINE d'en bas	\$90.
Steerage	\$65.

POUR LA HAVANE,

1re Cabine	\$100.
2e	\$90.
Steerage	\$50.

DE PANAMA A ST. JESUS,

Cabine	\$225.
Steerage	\$100.

Do à ST. DIEGO,

Cabine	\$250.
Steerage	\$125.

DO SAN FRANCISCO,

Cabine	\$300.
Steerage	\$150.

PAQUEBOTS A VOILES,

Partant de New-York chaque semaine.

POUR SAN-FRANCISCO

Cabine, de	\$225 à \$250.
Steerage	\$125 à \$150.

Pour les autres détails s'adresser à

la Maison de Commission
à l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.

ou à J. C. ROBILLARD.

86 Cedar Street

New-York, 22 novembre.

CHARLES BAILLARGE,
Pratique et enseigne l'Architecture, l'Art
peinture, et le Génie Civil.

Rue St. François, No. 12.

VIN et PILLULES DES BOIS
du

DR. HALSEY.

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PLASTRE la Bouteille de Pinte.
Le contient d'une seule bouteille dure plus long
temps et produit dix fois plus d'effet
qu'aucun autre remède en usage.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposé à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange insipide ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

DES PILULES COMMÉES OU SUCRÉES DU DR. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonise avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions rétentes. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et léger.

Ces grands effets purgatifs et fortifiants du Vin des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été susmentionnées.

CERTIFICATS en faveur des Eaux de PLANTAGENET.

Montréal, 17 Avril 1849.

L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicinal précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels objets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte; dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans qu'ques dérangements particuliers de l'estomac; dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les qualités d'eau de Brême et de Magneuse me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est pas seulement irritante.

A. HALL, M. D.
Professeur de chimie, Collège McGill.

Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet M. Chas. La Roque m'a demandé mon opinion sur l'utilité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décisif. J'ai trouvé qu'elles augmentent l'appétit et agissent doucement comme laxatif. D'après leur composition démontée dans l'analyse faite par T. S. Hunt écrit, je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins...

HY. MOUNT,

M. R. C. S. L.

Montréal, 3 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydrocéphalies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra vénéré, propriétés anti-acide et anti-émétique. Un avantage qu'elles ont sur toutes ces drogues patentes que l'on débite si en grande profusion au public; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (comme pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante), telles que la bichlorure de mercure et différentes préparations d'antiaction, de plomb, d'iode et d'argent, et celles à forte dose, peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TAVERNIER.

Montréal, 29 avril 1849.

Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies observées, contre lesquelles la thérapie plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches névralgiques et plus particulièrement la sciatique.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immoderé des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir de tout cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréez Monsieur,

J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur.—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer.

P. E. PICAUT, M. D.

Dundee, 7 Avril 1849.
Moncher ami.—En remerciement des eaux Minérales de l'Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et rhumatisme etc., etc. Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfaït à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D.

Voulez vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays???

FAITES comme les citoyens de Montréal: buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons.

Aussi les noms de 45 médecins s'accordent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des eures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge par lui-même.

Dr. W. Nelson, Drs. E. H. Trudel, J. G. Bihaud, H. Mount, J. E. Coderre, Alex. McCulloch, J. L. Leprohon, R. L. McDonell, L. U. Masson, J. Crawford, P. E. Picault, F. Badley, W. Fraser, A. Hall, G. W. Campbell, S. C. Sewell, L. F. Tavernier, P. J. Leduc,

DIRECTION.—Prenez en une bouteille avant d'éjeuner et une autre après-midi. Eau fraîche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Sous le Fort Basse-Ville.

MARTIN RAY, Agent,
Québec, 2 juillet, 1849.

BUREAUX DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AU CANADA !

MAISON DE COMMISSION
ATTACHÉE À L'ESTABLISSEMENT.

Stanislas Drapeau, Propriétaire,

AGENT GÉNÉRAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR L'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique,

PREND la liberté d'informier MM. les Marchands et autres habitans du Canada, que, vu l'ère nouvel qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par le libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autre personnes de ce pays, pour l'achat de toute Marchandise, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE.

Le Soussignéose espère que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jouer, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets.

Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada.

Ecrire franco, à

STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de
l'Ami de la Religion et de la Patrie,
et AGENT GÉNÉRAL en CANADA.

ANNONCES PARISIENNES.

101 CARTES COLORIÉES, CARTONNÉES et RELIÉES POUR 20 FRANCS.

ATLAS UNIVERSEL, HISTORIQUE et Géographique, par HOUZE

Autorisé, le 1er Juin 1849, par l'Université de France. Donnant les divisions et modifications territoriales de toutes les nations aux époques importantes de l'art historique, avec notice sur tout les faits historiques et l'indication des lieux où ils se sont accomplis. Autorisé le 1er Juin, 1849, par l'Université de France.

Arrêté du grand-maître de l'Université de France qui approuve et autorise l'Atlas Universel de Houze.—Le ministre du Département de l'Instruction-publique et des cultes, grand-maître de l'Université. Vu la déclaration du conseil de l'Université en date de ce jour. Qui le rapport sur un ouvrage intitulé : *Atlas Universel, Historique et Géographique*, par Houze, a été admis pour être placé dans les bibliothèques des lycées et des collèges. Fait à Paris, le 1er juin, 1849. Le ministre de l'Instruction publique, FALLOUX.

Le chancelier de l'Université, THÉNARD.

Pour ampliation :—Le chef du secrétariat, COLLIN.

Détail des 101 cartes composant l'ATLAS UNIVERSELLE, le seul avec lequel on puisse apprendre l'histoire et la géographie.

1e. Histoire-Sainte—14 cartes.

1e carte : le Paradis terrestre ; 2e la Terre paragée aux îles de Noé ; 3e la Terre de Chanaan au temps d'Abraham ; 4e le Départ pour le voyage des Israélites ; 5e la Terre-Sainte en 12 tribus ; 6e sous Solomon ; 7e empire de Babylone à la fin de sa captivité ; 8e royaume d'Israël et de Juda ; 9e royaume d'Hérode ; 10e Palestine sous Constantin ; 11e Syrie et Palestine, temps de Mahomet ; 12e du temps de la première croisade ; 13e de la troisième croisade ; 14e de nos jours.

2e. Europe—80 cartes.

Histoire de France—30 cartes. 15e Gaule sous J. César ; 16e Gaule sous l'Empereur ; 17e après la venue des Francs ; 18e France sous Clovis (en 510) ; 19e partagée par son fils (en 520) ; 20e partagée après Clovis (565) ; 21e sous Pépin (760) ; 22e Empire de Charlemagne (768) ; 23e partage de cet Empire (829) ; 24e France avant Hugo Capet (980) ; 25e sous Hugues Capet (980) ; 26e à la mort de Philippe (1108) ; 27e de Louis-le-Jeune (1108) ; 28e de Philippe-Auguste (1223) ; 29e de saint Louis (1270) ; 30e de Charles-le-Bel (1288) ; 31e sous l'philippe de Valois (1319) ; 32e après le traité de Bretigny ; 33e après Charles le Sage ; 34e après Charles VI ; 35e après Charles VII ; 36e après Charles VIII ; 37e après François Ier ; 38e après Louis XI ; 39e après François II ; 40e après Henri II ; 41e après Charles VIII ; 42e sous le règne de Louis XI ; 43e sous Charles VIII ; 44e sous Charles VIII ; 45e sous Charles VIII ; 46e sous Charles VIII ; 47e sous Charles VIII ; 48e sous Charles VIII ; 49e sous Charles VIII ; 50e